Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212203442-20260521-2026_22-DE

COMMUNE DE TREBRIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12/05/2026 Nombre de membres en exercice : 15 présents : 13 votants : 14 pour : 14 contre : 0 abstention : 0	L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur EVEN Fabrice, Maire. **Etaient présents** : Even, Drillien, Breton, Gillet, Tritta, Fontalirant, Philippot, Thoraval, Quiltu, Tougard, Bacquer, Jégou, Verdon **Absents** : Henry (pouvoir à Even), Gestin (excusée) **Secrétaire de séance** : Thoraval

Objet de la délibération

N° 2026-22

Vote de subvention 2026

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande de subvention de fonctionnement émanant d'une association sportive extérieure, au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
vote la subvention suivante :

- Poney Club de Glomel : 30 €

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article **65748** du Budget primitif 2026

Le Maire,
EVEN Fabrice

MAIRIE DE TREBRIVAN (Côtes-d'Armor)